







2

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

145 installations de gestion des déchets non dangereux en Provence-Alpes-Côte d'Azur



6 millions de tonnes de déchets réceptionnées



4,5 millions de tonnes traitées



55 % des tonnages ont été stockés ou incinérés



35 installations de traitement des déchets non dangereux utilisées hors région

ZOOM 2021

o 79 installations de traitement des déchets non dangereux en région

- 35 installations utilisées hors région
 245 000 t de déchets exportés
 (122 000 t de déchets importés dont mâchefers d'incinération)
- 22 centres de tri et 2 unités de tri-mécano-biologique (valorisation matière)
- 34 unités de valorisation organique (compostage et méthanisation)
- 5 unités de valorisation énergétique des déchets non dangereux
- 12 installations de stockage des déchets non dangereux (stockage)
- 4 plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)

Économiques (DAE)

Briangonnair

Pays des Eorins

Champasur-Valgaudemar

Guillestrois-Quer (as

Gerrandian-Budch

Rober Lez Provence

Pays Revus d'Orange

Ventour-Contact-Venuscan

Pays des Forages de Contact

Pays des Forages

Rober Provence Pays de

Bason

Pays des Forages

Pays des Fora

4 452 000 tonnes de déchets traités

dont 845 000 tonnes de déchets d'activités

Plateforme de compostage

Installations de stockage de déchets non dangereux

Unité de traitement mécano-biologique

nité de méthanisation Centre de Tri

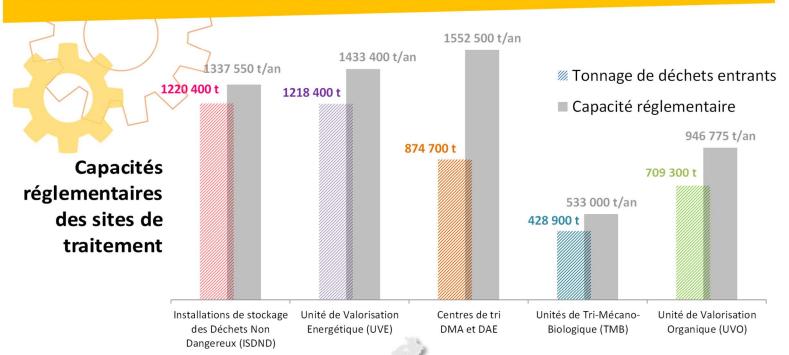
1 353 000 tonnes de déchets transitent par un des 66 centres de transfert avant d'arriver à leur destination de traitement.



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

86 % des déchets entrants sur les centres de transfert sont des ordures ménagères résiduelles.

LES CAPACITES REGIONALES DE TRAITEMENT





Sur 900 000 tonnes de déchets entrants dans les centres de tri:

- 43 % sont des déchets d'activités économiques
- 99 % proviennent de la région

Ces installations ont valorisé 474 000 t de matériaux recyclables et préparé **57 000 t** de refus de combustibles solides de récuperation (CSR) ou de déchets solides broyés (DSB), en vue d'une coincinération en cimenterie.

CENTRES DE TRI-MECANO-BIOLOGIQUES (TMB)

Les 2TMB implantés sur le territoire régional ont traité 429 000 tonnes d'ordures ménagères, avec extraction de:

- 65 000 tonnes defraction fermentescible
- 4 500 tonnes de matériaux recyclables
- 7 800 tonnes de CSR

Les tonnages restants sont des refus de tri, destinés au stockage ou à l'incinération.

UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



Sur les 5 UVE implantées en région, 3 peuvent recevoir des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Sur 1,2 million de tonnes de déchets traités :



- 92 % sont des ordures ménagères résiduelles
- 4 % sont des déchets d'activités économiques
- 99 % proviennent de la région

Ces installations ont produit 278 000 tonnes de mâchefers. L'ensemble de la production est traité sur des plateformes de maturation. Les mâchefers entièrement déferraillés sont alors valorisés à 98 % en technique routière. Les 4 plateformes régionales de maturation des mâchefers ont permis le recyclage de 23 000 tonnes de métaux.

UNITÉS DE VALORISATION ORGANIQUE (UVO)



34 unités de valorisation organique dont 33 plateformes de compostage et 1 unité de méthanisation-compostage couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer.

Sur 709 000 tonnes de déchets réceptionnés : 9 % sont des déchets d'activités économiques (DAE).

Ces installations ont permis de valoriser **240 000 tonnes** de compost.

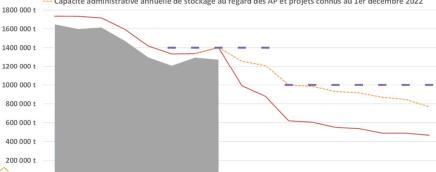
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEUREUX (ISDND)

1,2 million de tonnes de déchets réceptionnées sur les ISDND de la région:

- 53 % sont des ordures ménagères résiduelles (OMr)
- 28 % sont des DAE
- 99 % proviennent de la région

Évolution théorique des capacités réglementaires résiduelles

- Quantités de déchets produits en région et stockés (en et hors région) Capacité administrative annuelle de stockage en exploitation au regard des AP connus au 1er décembre 2022 - Limite de capacités de stockage fixée par le SRADDET
- Capacité administrative annuelle de stockage au regard des AP et projets connus au 1er décembre 2022



2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031

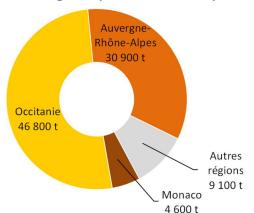
Considérant la diminution des tonnages stockés ces dernières années, ainsi que les projets déposés pour de nouvelles capacités, les ISDND régionales sont en capacité de stocker les déchets ultimes produits, à condition de maintenir la progression du tri à la source de la part valorisable résiduelle encore présente dans les déchets enfouis.

RAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX

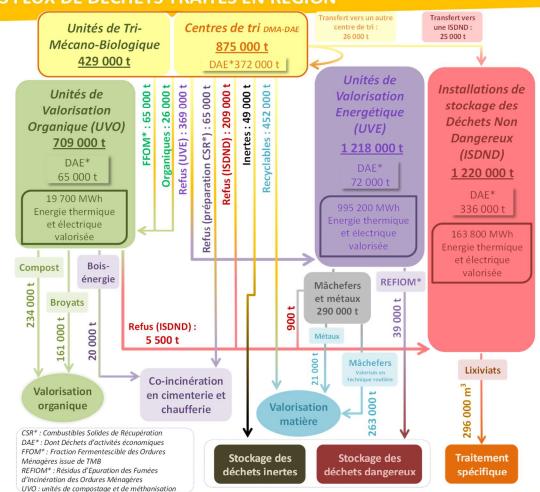
LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS TRAITÉS EN RÉGION (hors mâchefers)



 Dont 91 000 tonnes de déchets importés d'autres regions (2 % hors transit)



LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS TRAITÉS EN RÉGION



OUTILS A DISPOSITION

www.sinoe.org

Source: Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données 2021 fournies par les exploitants d'installations (ITOM) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication: juin 2023 - Réalisation: Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires









